

Mon entreprise est-elle soumise à la CCT shops de stations-service?

Dans le cas de doute, si votre shop est soumis à la CCT shops de stations-service ou pas, vous pouvez répondre aux questions suivantes. Bien sûr, vous pouvez vous adresser à tout moment aussi à la CP shops de stations-service.

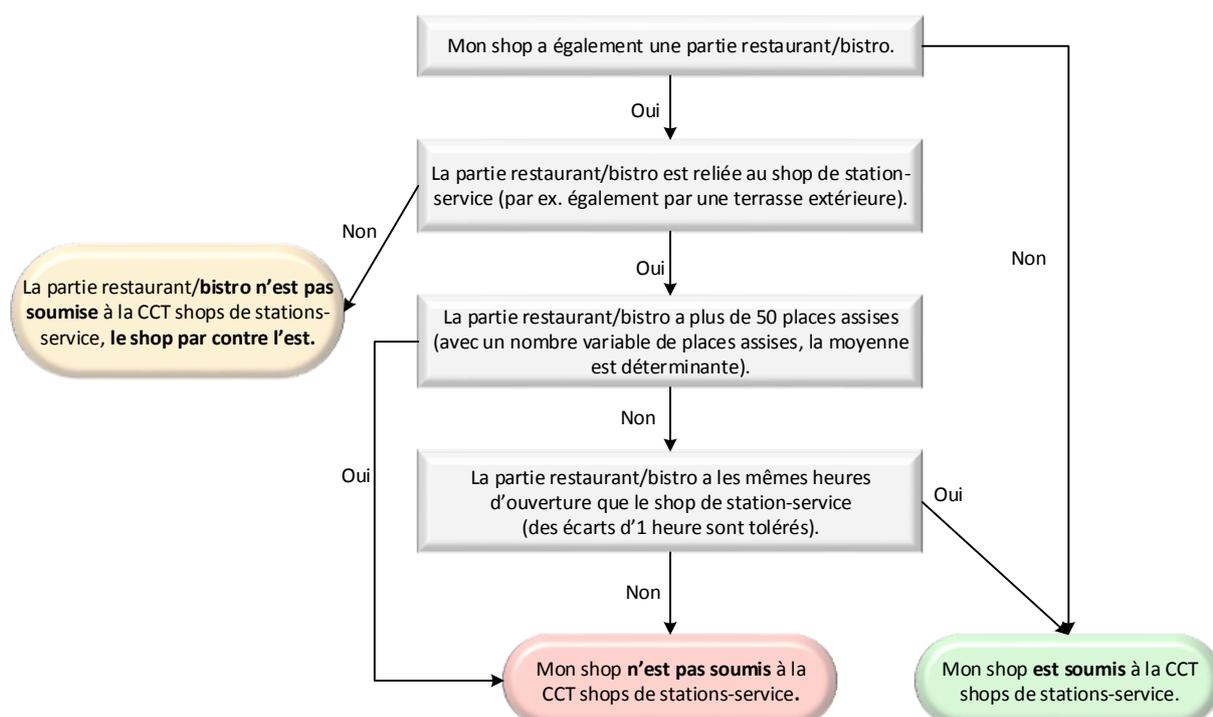
Veuillez répondre aux questions suivantes:

1. Est-ce que je gère un magasin tout près d'/avec une station-service?
 - a. **Oui:** Veuillez répondre aux questions suivantes.
 - b. **Non:** Votre shop n'est pas soumis à la CCT shops de stations-service.

2. Mon shop est-il déjà soumis à une autre CCT?
 - a. **Oui:** Il se peut que votre shop doive être soumis à la CCT. Adressez-vous à la CP pour clarifier la situation.
 - b. **Non:** Veuillez répondre aux questions suivantes.

3. Mon shop a-t-il aussi des accessoires automobiles?
 - a. **Oui, mais** l'assortiment est constitué principalement d'accessoires automobiles (=plus de la moitié de tout l'assortiment) **et** le shop a les heures d'ouverture des magasins locaux: votre shop n'est pas soumis à la CCT shops de stations-service.
 - b. **Oui, mais** l'assortiment en accessoires automobiles constitue moins de la moitié de tout l'assortiment **et/ou** le shop a des heures d'ouvertures plus longues que les magasins locaux: Veuillez répondre aux questions suivantes.

4. Mon shop a-t-il une partie restaurant/bistro ? Remarque: Si votre shop n'est pas soumis à la CCT shops de stations-service, c'est éventuellement la CCNT (CCT pour l'hôtellerie-restauration) qui s'applique.



Mes collaborateurs/trices sont-ils/elles soumis/es à la CCT shops de stations-service?

En cas de doute, pour savoir, si tous les employés ou une partie de ceux-ci sont soumis à la CCT shops de stations-service, vous pouvez vous adresser à tout moment à la CP shops de stations-service.

Veillez répondre aux questions suivantes:

1. L'employé/e est-il/elle un parent proche (épouse, mari, fils, fille, père ou mère; les frères et soeurs n'en font pas partie):
 - a. **Oui:** L'employé/e n'est pas soumis/e à la CCT shops de stations-service.
 - b. **Non:** Veuillez répondre à la question suivantes.

2. L'employé/e travaille-t-il/elle **moins de la moitié** de son temps de travail dans le shop (par ex. comme pompiste ou comme collaborateur à la station de lavage)?
 - a. **Oui:** L'employé/e n'est pas soumis/e à la CCT shops de stations-service.
 - b. **Non:** Veuillez répondre à la question suivante.

3. L'employé/e est-il/elle un/une stagiaire (en-dessous de 20 ans, n'est pas employé au shop sans être accompagné) ou est-il/est-elle un ou une apprenti/e?
 - a. **Oui:** l'employé/e est soumis/e à la CCT shops de stations-service, à l'exception des salaires.
 - b. **Non: l'employé/e est soumis/e à la CCT shops de stations-service.**